



Quoi De Neuf



Le journal des adhérent-es du Sgen-CFDT



ÉDUCATION PRIORITAIRE



WWW.CFDT.FR

Trimestriel • numéro 50 • décembre 2019 • 1,20 €

Petit glossaire non-exhaustif de l'éducation prioritaire

Par Florent Ternisien



ZEP (Zones d'Éducation Prioritaire)

Créées en 1983 avec l'objectif de donner davantage de moyens aux zones urbaines défavorisées socialement. Le terme dit bien la volonté de territorialiser le dispositif en donnant davantage dans certaines zones. Il n'est plus d'actualité depuis 2006 mais continue d'être largement utilisé.

REP et REP+ (Réseaux d'Éducation Prioritaire)

Les réseaux d'éducation prioritaire, créés en 2015 sont en vigueur aujourd'hui. Un réseau d'éducation prioritaire regroupe écoles et collège. Les lycées ne sont pas inclus dans le dispositif.

RAR (Réseaux Ambition Réussite) et RRS (Réseaux de Réussite Scolaire).

Créés en 2006, les réseaux de réussite scolaire et les réseaux ambition réussite visaient à remplacer les ZEP.

ECLAIR (Ecoles, Collèges et Lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite)

Lancé en 2010 ce dispositif concerne les « établissements concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence ». Il inclut des établissements précédemment classés ZEP puis RRS, des établissements qui n'étaient pas classés précédemment et enfin l'ensemble des établissements classés précédemment RAR (réseau ambition réussite).

PEP IV (postes à exigence particulière de type IV)

Dispositif lancé en 2001 cherchant à stabiliser les équipes éducatives dans les établissements de l'éducation prioritaire. Abandonné dès 2004 au profit des APV.

APV (Affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation).

Dispositif visant à stabiliser les équipes éducatives en offrant une prime de points de mutation au bout de 5 et 8 ans. Il se base sur la liste des écoles et établissements de l'arrêté du 16 janvier 2001.

Classement Politique de la ville.

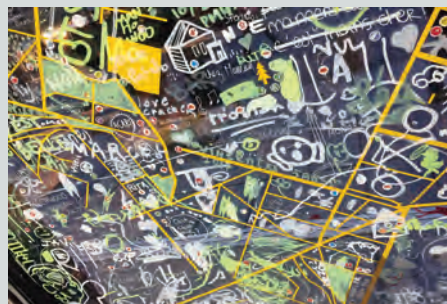
Ensemble de quartiers dans lesquels les personnels bénéficient d'un avantage spécifique d'ancienneté (ASA) et de bonifications pour les mutations. Fondé lui aussi sur l'arrêté du 16 janvier 2001 (revu en 2014), il a remplacé le classement APV pour les mutations en 2015.

Dispositif « Zone Sensible »

Dispositif créé en 1992 et revus pour la dernière fois en 2009. Ses effets les plus visibles : une bonification indiciaire pour les personnels et une double prime de professeur principal. Il concerne des collèges et des lycées et est encore en vigueur.

Plan « Violence »

Souvent confondu avec le dispositif APV, il n'a pourtant rien à voir. Lancé en 1997 il concerne au départ 10 sites répartis dans 6 académies et regroupant 413 établissements. L'idée était d'y renforcer les moyens humains, la prévention et la formation autour des problématiques de violence scolaire.



Votre quartier est-il prioritaire ?

Le Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe une nouvelle liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville que vous pouvez consulter visuellement sur le système d'information géographique de la politique de la ville :

<https://sig.ville.gouv.fr/>

Ces nouveaux périmètres se substituent aux *zones urbaines sensibles (Zus)* et aux quartiers en *contrat urbain de cohésion sociale (Cucs)* à compter du 1er janvier 2015. Voir nos témoignages en page 6.

Éducation. Prioritaire.

ÉDUCATION PRIORITAIRE

SOMMAIRE

- 4/ À l'origine de l'éducation prioritaire
- 5/ Bilan et perspectives
- 6/ Des lycées qui ne sont plus prioritaires
- 7/ Sciences Po : le pari des conventions
- 8-9/ Rencontres à Gennevilliers et Nanterre
- 10/ Indemnités et/ ou conditions de travail
- 11/ Des compétences à reconnaître
- 12/ Rapport Azéma-Mathiot
- 13/ À l'université Vincennes - Saint-Denis
- 14-15/ Zone prioritaire/ Public prioritaire



images Quoi de neuf ? 2006/ 2019

Deux mots essentiels et une idée : « *donner plus à ceux qui ont moins* ». Une idée née et développée dans les années 1970 notamment au sein du Sgen-CFDT, comme nous vous le racontons dans ce numéro. Une idée alors contestée quasi unanimement. Mais des dispositifs auxquels aujourd'hui personne ne voudrait renoncer et qui ont essaimé de la maternelle à l'université.

C'est qu'entre-temps l'éducation prioritaire a fait la démonstration qu'elle était une richesse. Pour les élèves, par ce qu'elle leur offre. Pour les personnels, par ce qu'elle leur permet. Pour les pratiques pédagogiques plus globalement parce que l'éducation prioritaire est depuis près de quarante ans **un lieu phare de l'innovation en matière d'éducation**.

Pourtant, comme le montrent le dernier rapport Azéma-Mathiot et la récente enquête PISA, l'éducation prioritaire peine fortement à réduire les inégalités très importantes qui plombent notre système scolaire et notre société.

De quoi aurait-elle besoin pour faire mieux ?

De temps. De continuité. ZEP, PEP IV, RAR, CLAIR, ECLAIR, Sensible, REP : la multiplication des sigles dit bien les attermoissements en la matière. À chaque majorité sa vision, sa relance et au final une confusion qui nuit à la pertinence du dispositif.

D'une vision d'ensemble du système éducatif et de la société. Réduire le nombre d'élèves par classe, donner une prime aux enseignant.e.s, cela n'a guère de sens si en même temps on attribue les postes à des personnels peu formés ou précaires en quête de mobilité, ou si on n'octroie pas aux équipes les temps de concertation nécessaires. Cela n'a guère de sens **si en parallèle on laisse prospérer une sélection scolaire intensive** au profit des classes sociales favorisées. Cela n'a guère de sens enfin si **l'on confie à l'École seule la charge de résoudre tous les maux de la société**.

Réfléchir autour de l'éducation prioritaire c'est ouvrir de nombreux débats clés.

Des affres de la labellisation à la situation des zones rurales précaires. Des conséquences de la gentrification au poids que peuvent avoir quelques réussites sur l'ensemble d'un établissement. Nous vous proposons dans ce numéro d'en retrouver quelques-uns. Sans avoir la prétention d'épuiser ce très vaste sujet sur lequel des associations comme l'OZP ou ATD Quart-Monde font depuis longtemps un travail remarquable.

36 ans après les débuts des ZEP, au fil d'une histoire mouvementée par les oscillations politiques, une chose semble cependant certaine. Il est bien difficile de faire vivre l'éducation prioritaire quand le pays ne fait pas de l'éducation une priorité.

Florent Ternisien d'Ouille

Note de la rédaction :

ce **numéro 50** de notre petite revue francilienne nous offre l'occasion d'un retour en forme d'hommage et de clin d'œil au **numéro 1** de décembre 2006, Éducation prioritaire.

Christian Jolivet, militant de l'académie de Créteil, en avait signé l'édito. Laurent Alexandre (qui nous avait proposé le beau titre de Quoi de neuf ?), Xavier Boutrelle, Martin Bruhnes, Marc Douaire, Odile Nave, Jean-Claude Robineau, Kathy Tran Van Tam et François Salaün (pour la maquette originale) avaient contribué à cette heureuse apparition. **Que celles et ceux qui ont permis à l'aventure de perdurer en soient chaleureusement et vivement remerciés !**



Quoi de
NEUF ?

Directeur de publication

Philippe Antoine
Comité de rédaction
Vincent Albaud
Jean-Pierre Baills
Xavier Boutrelle
Évelyne Clavier
Anne-Laure Collomp
Christian Jolivet
Aude Paul

Laura Rakotomalala
Rémi Roudeau
Florent Ternisien
Maquette
Philippe Antoine/ Rémi Roudeau
Impression
Société Jouve - CS 70004
11 boulevard Sébastopol
75036 Paris cedex 01
ISSN : 1953-6712

CPPAP : 1121 S 08060
Sgen-CFDT Académie de Versailles
23 place de l'Iris
92400 Courbevoie
versailles@sgen.cfdt.fr
*Imprimé sur papier recyclé
avec des encres végétales*

À L'ORIGINE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Ancien instituteur à Gennevilliers, Alain Bourgarel a travaillé au Centre de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants. En 1990, il a participé à la création de l'Observatoire des Zones Prioritaires (OZP).

Propos recueillis par Jean-François Couet et Pierre Karila



Quelle est la conception qui prévalait dans le projet initial ?

L'origine des ZEP se situe en Angleterre en 1967, cela a été présenté en France dans un rapport en décembre 1968. J'ai apprécié ce rapport car nous étions alors dans la contradiction suivante : des actions syndicales du Sgen-CFDT avaient permis d'obtenir des conditions de travail favorisées pour quelques écoles n'accueillant que des élèves très défavorisés. Mais pour que cela soit pérenne, il fallait déclarer nos élèves comme « handicapés sociaux ».

la CFDT, ou politiques, sauf le PS et une minorité du PCF.

En 1981, à l'arrivée de la Gauche au pouvoir : bonne surprise ! Alain Savary, nommé ministre le 27 mai, annonce dès le 4 juin aux recteurs et inspecteurs d'académie la création des ZEP à la rentrée de septembre. Le concept était de repérer des zones où la situation était exceptionnelle, à la fois du point de vue social et du point de vue des résultats scolaires. Il fallait briser l'enchaînement de la marginalité sociale de génération

organisations pédagogiques, sauf les « freinetistes » parisiens, l'Association Française pour l'Enseignement du Français et le Cercle de recherche et d'action pédagogiques (CRAP). Rejeté également par les organisations syndicales, sauf

et seule l'extrême droite s'y oppose ouvertement.

Le principal problème est la discontinuité politique : tel gouvernement maintient le dispositif sans le soutenir, tel autre lui apporte énergie, financements et modernisation, d'autres, enfin, réforment au hasard de coups politiques sans lendemain. L'OZP, depuis 1990, dénonce ces variations.

Il faut du temps, de la coordination entre services publics, un mouvement populaire local où les parents d'élèves sont reconnus comme co-éducateurs, et un lien entre Éducation prioritaire et dispositifs de lutte contre la grande pauvreté. À l'automne 2019 s'ouvre une nouvelle période inquiétante : rien n'a l'air assuré. Cependant, l'environnement scientifique et pédagogique a considérablement changé en 50 ans. Les mécanismes de la reproduction sociale restaient mystérieux et nous étions inquiets de notre inefficacité collective : on ne comprenait pas ! Les sciences humaines existaient bien mais le lien avec les pratiques sociales et pédagogiques n'était pas fait, ou rarement. Aujourd'hui, c'est différent : merci aux sciences de l'éducation !

Le principal problème est la discontinuité politique.

Handicapés nos élèves ? D'aucune façon ! Mais sans une telle étiquette, impossible de déroger à la règle. Les ZEP apparaissaient donc comme une issue. Il y eut trois temps dans la diffusion de cette idée en France : le temps pédagogique, avec un article dans la revue « Inter-éducation » en mai 1969 ; le temps syndical ensuite, avec les congrès de la CFDT en 1970 et du Sgen en 1972, et, enfin, politique, en 1980, avec un objectif du Parti Socialiste.

Mais ce concept a été ignoré ou rejeté, parfois violemment, par les

en génération. Concept éloigné, donc, de l'éducation prioritaire d'aujourd'hui.

Quelles ont été les évolutions ?

Alain Savary a amené le système scolaire à admettre que, selon la population scolaire d'une école ou d'un établissement, l'État devait attribuer des moyens gradués et les enseignants pratiquer des pédagogies adaptées. Le Sgen-CFDT a eu un rôle déterminant, même si, à la vérité, tout ne fut pas facile, tant dans le premier que dans le second degré. Cette idée est passée dans l'opinion

Quelles orientations faut-il donner aujourd'hui ?

Plusieurs réponses. La première, facile : il faut des moyens. Sérieuse : des équipes formées, stables, habituées à la réflexion collective et partenariale sur les objectifs, la conduite et l'évaluation des actions. Utopique : une hiérarchie ouverte et constructive. L'actualité, à ce sujet, est inquiétante. Utopique encore : une continuité politique d'appui est indispensable, on touche là aux limites de la démocratie.

BILAN ET PERSPECTIVES

AGENCE
CATALPA

académie
Créteil

L'éducation prioritaire est soumise à l'alternance politique. Une évaluation des politiques est nécessaire et urgente. Le point de vue d'Alain Pothet, IPR de SVT en charge de l'éducation prioritaire dans l'académie de Créteil : entre reconnaissance, écoute et ouverture...

Si plus personne ne conteste les effets de l'origine sociale sur les performances scolaires dans notre système, notre École peine encore à trouver les leviers pédagogiques et didactiques pour limiter ces effets pour les élèves qui vivent dans la précarité. Ce constat, en partie révélé par les évaluations internationales PISA de 2012, a incité le gouvernement de l'époque à relancer la politique d'éducation prioritaire sur de nouvelles bases. Trois années de consultations et de concertations ont été nécessaires pour proposer à la rentrée 2015 une « refondation » de l'éducation prioritaire.

La pédagogie, le travail en équipe et le développement professionnel constituaient le cœur de ce projet politique ambitieux. Ces choix répondaient à des attentes directement exprimées par les équipes collectivement interrogées lors des assises de l'éducation prioritaire en octobre 2013. Cette refondation intégrait également des travaux de recherche et des rapports des inspections générales. Ce processus participatif a abouti à la rédaction d'un référentiel comme cadre d'analyse et d'action au service de la réussite de tous les élèves. Unanimentement reconnu par les acteurs, ce référentiel a structuré et guidé les pilotes et enseignants dans la phase de lancement et encore aujourd'hui à l'heure du bilan des projets de réseaux.

L'alternance politique en 2017 a été

marquée par une évolution des logiques de pilotage et d'actions. L'accent mis sur les apprentissages fondamentaux et le dédoublement des classes en CP, CE1 sont apparus, pour de nombreux acteurs éducatifs, plus en rupture qu'en continuité avec le processus de changement initié par la refondation. Même si on ne peut que se réjouir de cette mesure de réduction des effectifs demandée depuis longtemps par les organisations syndicales, elle aurait certainement gagné en efficacité si elle avait été davantage inscrite dans une démarche d'intégration aux mesures de la refondation.

réflexion sur l'évolution des politiques éducatives territoriales (rapport Azéma, Mathiot, novembre 2019), au moment où la cour des comptes et France-Stratégie questionnent la pertinence des moyens engagés, mais aussi où les équipes construisent leur bilan de projet de réseau en analysant les réussites et les difficultés.

Quels vœux pourrions-nous faire pour l'avenir de la politique d'éducation prioritaire en cette période de fin d'année ? Tout d'abord, le vœu de pouvoir disposer de temps et de permanence afin

► Il existe pourtant des lieux de progrès ...

Il est bien difficile aujourd'hui de mesurer les effets de ces mesures sur les progrès des élèves. Les outils d'évaluations fiables et précis des apprentissages sont trop peu nombreux et souvent incapables de démêler l'origine des variations enregistrées. Il existe pourtant des lieux de progrès dont l'analyse doit nous aider à comprendre les conditions de la réussite. Nous devons collectivement réaliser ce travail exigeant pour transformer les regards sur la difficulté scolaire dont l'école fait encore trop souvent porter la responsabilité sur les élèves et les familles.

Cette dynamique d'évaluation qualitative est d'autant plus indispensable au moment où semble s'engager une

de stabiliser avec les enseignants les stratégies pédagogiques et didactiques efficaces. Le vœu d'écouter la parole de celles et ceux qui œuvrent quotidiennement sur ces territoires pour construire des réponses éducatives adaptées à chaque contexte. Le vœu de davantage reconnaître l'immense investissement et engagement quotidien des personnels au service de la réussite de tous les élèves. Le vœu de préserver une politique éducative spécifique pour les territoires les plus défavorisés socialement avec des ressources humaines qualifiées et formées. Enfin, le vœu de voir l'École s'ouvrir sur le monde pour assurer une synergie de toutes les politiques publiques au service de la réussite des plus fragiles de nos élèves.

DES LYCÉES QUI NE SONT PLUS PRIORITAIRES...



Depuis 2014, un dispositif a été mis en place qui exclut les lycées (LP/ LPO) de l'éducation prioritaire. Ces établissements, qui disposaient dans l'académie de Versailles d'un label Affectation à caractère prioritaire justifiant une valorisation (APV), accueillent pourtant un public issu du réseau REP et REP + de leur territoire.

Pour les collègues de ces établissements, c'est l'incompréhension, la colère et surtout un manque de reconnaissance de leur investissement auprès d'un public difficile. À ce jour une dotation horaire supplémentaire continue à être attribuée. Un indicateur socio-professionnel a été mis en place qui permet d'attribuer une enveloppe horaire spécifique pour tout établissement, y compris des lycées non classés accueillant un public très défavorisé. Mais comment s'assurer de la pérennité de ces attributions ?

Silence radio

Lorsque le Sgen-CFDT interroge les autorités départementales ou rectores, le discours se veut bienveillant mais concrètement rien ne se passe, c'est plutôt le silence radio. On a l'impression que le ministère considère ces lycées comme suffisamment dotés... Pourtant dès le premier trimestre, le constat reste alarmant : incivilités, incidents, violences quotidiennes, cessation de travail, assemblées générales. Les personnels, démunis, se sentent impuissants et à court

de réponses éducatives.

Quartiers prioritaires ?

Enfin ces lycées peuvent perdre le label Quartier prioritaire ! Mis en place par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (février 2014), ce label modifie la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Pour le Sgen-CFDT, le principe de l'éducation prioritaire doit se poursuivre tout au long du cursus avec un accompagnement fort, car les problèmes ne s'arrêtent pas à la porte du lycée, du BTS ou de l'université. Il faut rouvrir la carte des REP et REP + aux lycées et obtenir un bilan des politiques menées.

Sylvie Coquille

Témoignage de Rachida Id Moussa, Lycée Condorcet à Limay (78).

Comment avez-vous appris votre exclusion des quartiers de la Politique de la ville ?

C'est à la rentrée 2019 que notre nouveau proviseur a annoncé que notre lycée

polyvalent était sorti du classement Politique de la ville. Nous étions très surpris en apprenant cela et à dire vrai nous n'y avons pas cru. On pensait qu'il y avait une confusion avec la carte REP et REP +

Quelles actions avez-vous menées ?

Tout d'abord, nous avons cherché à obtenir des éléments d'information via différents canaux. En consultant la carte en ligne du système d'information géographique Politique de la Ville (voir page 2) on a compris que nous perdions le label Politique de la ville car notre lycée ne fait plus partie de ces quartiers. Nous avons décidé, avec nos collègues élu·es au conseil d'administration de poser la question lors d'une audience à l'un des directeurs adjoints des services de l'Éducation nationale.

Quelles sont les conséquences ?

Elles sont catastrophiques aussi bien pour les élèves que pour l'ensemble de la communauté éducative. Cela aura tout d'abord un

impact considérable sur le volet pédagogique que nous mettons en place au sein de notre établissement. Sortir de ce dispositif revient à réduire notre capacité à développer des projets et à subir une baisse des dotations Région. Et à ne plus avoir accès aux dispositifs éducatifs spécifiques ni aux ressources partenariales.

D'autre part, les personnels ne pourront plus percevoir d'avantage spécifique d'ancienneté, ni postuler à la classe exceptionnelle via leurs missions en éducation prioritaire. Enfin, les collègues ne pourront plus bénéficier de bonifications au moment où ils feront une demande de mutation.

Que revendiquer pour ces établissements ?

Il faut absolument que le Ministère réattribue des moyens budgétaires pour une véritable équité sociale.

Notre lycée est situé dans un territoire économiquement et socialement défavorisé. Nous ne pouvons faire mieux ni autrement sans moyens supplémentaires.

POURQUOI PAS MOI ?!

Un film de Marine Gautier
d'après une idée originale de Jean Crépu



SCIENCES-PO ET ÉDUCATION PRIORITAIRE : LE PARI DES CONVENTIONS

La prestigieuse école annonce vouloir réformer ses conventions avec les lycées « défavorisés ». Éclairage sur un choix lourd de risques.

Il a fait l'objet d'études sociologiques, de livres, de documentaires. Et le résultat est sans appel : les élèves issus de CEP réussissent aussi bien que les autres élèves de Sciences Po, intègrent le marché du travail aussi facilement. Le pari est tenu.

difficulté ? Privilégier une approche individuelle à une approche par établissement quitte à n'en faire bénéficier que les boursiers ? Préférer des profils avec des résultats scolaires très solides ou d'autres moins académiques ?

Pourquoi vouloir alors réformer les CEP, comme l'annonce la direction de Sciences Po, à l'occasion de l'entrée de l'école dans Parcoursup en 2021 ? Essentiellement parce que le dispositif ne joue plus aussi bien qu'avant son rôle d'ouverture sociale : 40% des élèves entré·e·s via le dispositif en 2016 relevaient de CSP supérieures. Contre 20% en 2001. Signe que le

Le risque est grand de perdre ce qui a fait la vraie richesse des CEP. Au sein des ateliers Sciences Po, les élèves apprennent à travailler en autonomie, autour d'un sujet d'actualité qu'ils et elles ont choisi. Ce travail au long cours sur la presse et sur soi-même est souvent l'occasion d'une découverte, d'un épanouissement, d'une émulation. Et pour 1, 2, 3 élèves qui rentrent à Sciences Po, il

Créer une passerelle entre une grande école et l'éducation prioritaire, c'est l'idée, à l'époque un peu folle, des conventions d'éducation prioritaire (CEP) créées en 2001 entre Sciences Po et des lycées défavorisés. 18 ans après, les CEP sont aussi âgées que les élèves qui en bénéficient. Et comme eux, elles sont à la croisée des chemins.

d'avantage de diversité sociale et culturelle. La solution alors imaginée : créer une voie d'accès spécifique pour les élèves appartenant à ces lycées avec lesquels des conventions seront signées.

C'est peu dire qu'alors cette forme de discrimination positive divise fortement.

« **Le résultat est sans appel : les élèves issus des conventions réussissent aussi bien à Sciences Po que les autres.** »

Au départ, en 2001, un pari donc, dans la tête des initiateurs du projet et notamment de Richard Descoings, alors directeur de Sciences Po : il existe, dans les lycées des communes dites défavorisées, des élèves tout aussi brillant·es qu'ailleurs. Simplement, le manque de connaissance du système, l'autocensure, un plus faible capital culturel parfois, les empêchent d'accéder aux grandes écoles. Ces dernières, quant à elles, auraient tout à gagner à accueillir

18 ans après, ce sont 10% des 1500 élèves qui rentrent chaque année en 1^{ère} année à Sciences Po qui viennent de ces CEP. 106 lycées participent au dispositif et ont donc un « atelier Sciences-Po » qui accueille tout élève volontaire 2h par semaine. 45 de ces lycées sont en Île-de-France : 25 à Créteil, 18 à Versailles et 2 à Paris.

Le dispositif a été copié, souvent à dose homéopathique, par d'autres grandes écoles.

dispositif est contourné ? Que le recrutement de Sciences Po via les CEP a évolué vers des profils plus académiques à mesure que le dispositif grandissait ? Ou que les CEP ont joué leur rôle en renforçant la mixité sociale dans les lycées concernés ? Sans doute un peu des trois.

Reste que réformer le dispositif ne sera pas simple. Faut-il l'élargir encore pour inclure les zones rurales en

y en a 10, 15, 20 qui seront allés au bout du chemin et auront au final aussi beaucoup appris et beaucoup gagné. Se saisir de l'opportunité offerte par Sciences Po pour faire progresser et donner de l'ambition à un grand nombre d'élèves : c'est surtout cela le pari réussi des CEP. Un pari réussi, en grande partie, grâce aux enseignant·e·s.

**Florent TERNISSEN
d'Ouille**

Rencontres sur le terrain

Au-delà des dispositifs qui évoluent dans le temps, l'Éducation Prioritaire est d'abord une affaire d'agents sur le terrain, qui répondent aux besoins des élèves et qui font face aux difficultés. Rencontre avec des adhérent·e·s dans les Hauts-de-Seine, à Gennevilliers et Nanterre. Propos recueillis par Erwan Desnos, militant Sgen-CFDT

Avec Flavien Tréby, certifié (sciences de la vie et de la terre) au collège Guy Môquet – REP+

• Depuis combien de temps es-tu en Éducation Prioritaire (EP) ?

Je suis arrivé en septembre 2015 dans l'établissement, juste après mon stage, je n'étais pas à plein temps au départ mais titulaire d'une zone de remplacement. J'étais volontaire parce que le public m'intéresse mais il y a aussi une logique de mutation en EP. Je suis en poste fixe à Guy Môquet depuis cette année.

du côté de la dotation horaire. À Guy Môquet, il y a suffisamment d'heures pour des demi-groupes et des projets. Dans l'autre établissement qui sortait de l'EP, sur 50 professeurs, la moitié était renouvelée, il fallait changer de logique d'établissement, l'année a été compliquée.

La différence en terme de conditions de travail et de climat scolaire est évidente ! J'étais content d'aller dans mon collège REP+ pour souffler. Le turn over est faible en REP, on est facilement épaulé par les collègues les plus expérimentés. Le traitement des



Collège Guy Môquet.

28 voire 30. C'est impossible de s'occuper des problèmes dans une classe de 30 avec notre public. La pondération aussi est fondamentale, heureusement que nous avons ça, c'est une reconnaissance de notre travail. Nous avons facilement 3 à 4 réunions par semaine.

• Quelles sont tes difficultés ?

Clairement, c'est avoir du temps pour s'occuper des élèves en difficultés et faire de la différenciation. On fait notre maximum mais il y a toujours des élèves qui sont en difficultés. Le pire, c'est les élèves en grandes difficultés, qui ne font rien ou viennent une fois par semaine, c'est compliqué, on ne sait pas faire, ça dépasse nos compétences. Les CPE et assistances sociales s'en occupent aussi mais le système scolaire ne leur convient pas.

• La formation initiale prépare-t-elle à l'entrée en EP ?

Je viens de l'académie de Bretagne, les formateurs évoquent l'EP mais ce n'était pas une priorité pour l'académie. En arrivant ici, je faisais comme en Bretagne, mais j'ai dû rapidement changer de méthode. Heureusement que nous avons des collègues ouverts à qui l'on peut poser des questions.

• Comment doit évoluer l'EP selon toi ?

Il y a des choses qui me paraissent aberrantes, pourquoi les AED n'ont-ils pas la prime REP+ ? Ils sont le plus en contact avec les élèves. Il faudrait une pondération pour eux également, ils ont leurs propres missions, mais nous avons besoin de travailler avec eux, même si dans l'établissement, les AED sont intégrés dans l'équipe grâce aux CPE.

► Conditions de travail et climat scolaire : la différence est évidente !

• Ton second poste dans la même commune était dans un établissement sortant de l'EP : la labellisation REP+ a-t-elle un impact sur les conditions de travail ?

Au départ, je ne faisais pas toutes mes heures à Guy Môquet. Même si le public est le même, la différence entre les établissements est flagrante, notamment pour ce qui est de l'encadrement, en terme d'assistant·e·s d'éducation (AED) et de professeur·e·s. Il y a plus d'adultes dans le collège. La différence est également sensible

incidents y est plus fluide, puisqu'il y a plus d'encadrement. Mais ça ne veut pas dire que c'était simple non plus.

• Pédagogiquement, quels sont les bénéfices de la labellisation ?

Les collègues en REP se posent d'avantage la question de la maîtrise du français et des mathématiques, parce que nous sommes baignés dans ça, avec les formations (3 jours par an pour l'ensemble du réseau, NDLR) et les discussions avec nos collègues du primaire dans le cadre du réseau, il faut

trouver des solutions. En tout cas il y a beaucoup de réflexions.

Et le nombre d'élèves par classe, c'est le nerf de la guerre ! En 2015, à Guy Môquet, nous avions 20, 21 élèves par classe, un peu plus maintenant, alors que dans l'autre établissement, ils sont maintenant



Quartier du Luth, où se trouve le collège Guy Môquet.



École Balzac à Nanterre - travail sur le Développement Durable.

Avec Sandrine Gachon, professeure des écoles - école Honoré de Balzac à Nanterre - REP

• Peux-tu nous parler de ton expérience ? Quelle a été l'évolution des dispositifs ?

Cela fait 17 ans que je suis en éducation prioritaire dont 10 ans à l'école Balzac. J'ai décidé de rester dans le 92 pour donner la priorité aux équipes, les collègues sont pour moi une soupape. Les élèves sont difficiles, la bonne ambiance et le travail avec mes collègues est important, on ne retrouve pas toujours cette ambiance en dehors des réseaux REP.

Je n'ai pas constaté d'évolution significative, dans les pratiques en tout cas, mais le travail en réseau permet de s'ouvrir aux collègues de maternelle et de collègue.

• Et les dispositifs « Plus De Maître Que De Classe » (PDMQDC) et « CP à 12 » ?

Entre les deux dispositifs, je préfère le CP à 12. Le PDMQDC permet de se décharger d'une classe, c'est un souffle dans la carrière. Cela permet de mettre les pieds dans les classes des collègues et nous donne du temps pour rechercher des supports, pour observer les élèves.

Mais c'est complexe de travailler avec autant de collègues.

Les CP et CE1 à 12 permettent de travailler en petit groupe toute la journée, il y a du calme dans la classe, on innove pédagogiquement. On peut faire manipuler les élèves et les laisser lire individuellement. Mais nous avons une pression, car ce dispositif s'accompagne de l'objectif « 100% de réussite » (NDLR : garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux en CP et CE1 pour les classes dédoublées). Les IEN demandent des critères maison. En tout cas, nous sommes accompagnés par la hiérarchie. Mais nous sommes satisfaits, nous constatons des progrès entre les évaluations nationales du début d'année et de milieu d'année.

• La DGESCO a publié le « livret orange », qui propose des méthodes d'apprentissage de lecture en CP. Cela représente une contrainte ?

Au départ oui, nous avons perçu les propositions comme une contrainte, parce qu'on demande une méthode de lecture (un manuel). Nous n'en n'avions pas, il a fallu faire un choix. Mais finalement, après discussion avec les IEN, nous revenons aux supports

maison, qui correspondent mieux à nos besoins.

• Utilisez-vous les outils de l'IFE ?

Nous utilisons Narramus (pour apprendre les compétences inférentielles) et Anagraph qui marche très bien avec nos élèves (pour apprendre à déchiffrer les textes).

• Quelles sont vos attentes ?

Ce que je souhaite surtout, c'est l'amélioration des conditions matérielles : du mobilier adapté et en nombre, du matériel numérique, et des locaux entretenus. On se sent souvent oublié par les collectivités locales. Concernant le réseau, la difficulté est de travailler avec les partenaires, nous sommes davantage dans la présentation de nos projets au réseau que dans le travail en commun.

Je m'inquiète aussi du fait que les jeunes collègues ne souhaitent pas rester aussi longtemps que nous en EP, manifestement, la prime ne suffit pas.

1 Institut Français de l'Éducation qui, via le Centre Alain Savary, propose des outils pour l'apprentissage du français et des mathématiques

INDEMNITÉS ET/ OU CONDITIONS DE TRAVAIL



Pour permettre la reconnaissance de la spécificité du travail en ZEP une indemnité a été instituée en 1990.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Par Christophe Huguel

Suppression des labels ZEP et APV

C'est en 2014 qu'une refonte totale a été entreprise par le ministère Vallaud-Belkacem. Pour la première fois depuis près de 30 ans, des établissements ont perdu le label ZEP à la rentrée de septembre 2015. Ce label a été remplacé par celui de REP et REP+. Concrètement, il s'agit de concentrer les moyens sur un réseau plus resserré d'établissements et en supprimant, au passage, le label APV.

Pour tenter d'attirer des postulants tout en reconnaissant la spécificité de ces affectations, une nouvelle indemnité est créée avec deux taux différents en fonction du label REP ou REP+.

Parallèlement, le nouveau décret sur les obligations de service octroie 10% de majoration à toute heure effectuée en REP. Une reconnaissance implicite qu'enseigner en REP nécessite davantage de réunions et de préparation pour élaborer des projets.

Malheureusement, l'institution a préféré payer 10% de plus les personnels plutôt que diminuer leur temps de face-à-face pédagogique. Cette augmentation n'a évidemment pas suscité l'ire de jeunes affectés en région parisienne et demandeurs d'un meilleur pouvoir d'achat...

Avantage spécifique d'ancienneté

La révision de 2015 n'a pas modifié le dispositif d'Avantage Spécifique d'Ancienneté. Celui-ci consiste en l'octroi d'une bonification d'un mois d'ancienneté par année d'exercice dans un ou plusieurs établissements ou écoles situées dans les zones dites de « poli-

tique de la ville ». Le décompte commence après trois années d'exercice effectif à au moins 50%. Les services doivent avoir été accomplis de façon continue. Ensuite, l'avantage est de deux mois par année supplémentaire. Cela permet d'obtenir un avancement d'échelon plus rapidement.

► **Donner plus à ceux qui ont moins : un slogan d'une cruelle et brûlante actualité.**

Indemnités

Les anciennes indemnités ZEP n'ont pas disparu. En collège, après avoir été maintenues, elles ont déchu et devraient disparaître au 01/09/2020.

Ne pas exclure les lycées

En lycée, elles sont maintenues intégralement jusqu'en septembre 2020 car le ministère ne sait toujours pas comment agir sur le dispositif REP/REP+ qui est réservé aux écoles et collèges. Pour le Sgen-CFDT il n'y a aucune raison d'exclure les lycées du dispositif.

PPCR

Le protocole PPCR n'a pas oublié l'éducation prioritaire : 8 ans d'exercice permettent d'accéder à la classe exceptionnelle, ce qui constitue une reconnaissance légitime.

En 2017, Emmanuel Macron a promis d'augmenter l'indemnité REP + de 3000 €. Dès septembre 2018, une première revalorisation de 1000 € a été octroyée. Une deuxième en septembre 2019. Pour la troisième, le

ministère veut imposer (malgré une opposition unanime des syndicats) une troisième tranche « sous conditions ». De fait, l'indemnité REP représente 1734 € annuels et en REP+ 4646 € annuels. Mais cette indemnité n'est pas perçue par tous les personnels, les AED et les AESH par exemple, pourtant confrontés aux mêmes conditions d'exercice.

Logement, salaires, conditions de travail et accompagnement...

Malgré tout, les candidat.es ne se bousculent pas : dans certains territoires tous les enseignants d'une discipline sont des contractuels. Car le ministère continue de penser que rémunérer davantage ou accorder la classe exceptionnelle plus tard permettra d'attirer les personnels. Mais, tant que se loger sera aussi onéreux, que les conditions de travail ne se seront pas améliorées, que les salaires des débutants n'auront pas été revalorisés et que les personnels ne se sentiront pas accompagnés ou soutenus, ils ne choisiront pas de venir exercer en éducation prioritaire. « Donner plus à ceux qui ont moins » demeure malheureusement un slogan d'une cruelle et brûlante actualité.

[Poème 25]
[élémentaire]

25

25, 25, 26
26, 26, 27
27, 27, 28
28, 28, 29
31, 33, 35, 37, 39
42, 44, 46, 48, 52

53

9, 9, 9

54

8, 8, 8

55

REP ET REP+ : DE VÉRITABLES COMPÉTENCES À RECONNAÎTRE

Entre les outils institutionnels et la bonne volonté des différents acteurs, enclencher des dynamiques et trouver le bon équilibre !

Par Sylvie Perron



Si les moyens alloués aux réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+ sont bien différents, les modes de pilotage et de gouvernance induits par leur création sont assez semblables.

Pour Dimitri Lentulus et Peggy Colcanap, respectivement principal adjoint du collège Georges Méliès (REP) et principale adjointe du collège Georges Rouault (REP+), dans le 19ème arrondissement de Paris, la dynamique insufflée par l'organisation en réseau est génératrice de sens pour les équipes éducatives et pédagogiques. Cela permet aux acteurs des communautés scolaires d'acquérir une connaissance plus fine du territoire éducatif de leurs élèves et d'appréhender leurs actions dans le cadre d'un projet d'établissement voire d'un contrat d'objectifs. Les priorités éducatives et pédagogiques sont fixées à l'échelle du réseau pour accompagner les parcours des élèves de la maternelle à la fin du cycle 4, voire au lycée.

Un outil de pilotage partagé des plus pertinents : le conseil école/collège

Pour l'un comme pour l'autre, la réforme de 2014 a consolidé le nécessaire travail de réseau grâce notamment à la création du conseil école-collège et à son co-pilotage. Il a permis de donner du sens aux projets d'école et d'établissement, de créer des ponts, d'élaborer des actions communes et de faire prendre corps au cycle 3.

La composition interprofessionnelle du conseil école-collège permet aux acteurs du réseau de mutualiser leurs connaissances des missions de chacun et d'analyser leurs pratiques. La présence des IEN et des IA-IPR aux côtés des personnels de direction au sein

de ces conseils est une plus-value et participe d'une dynamique dont les équipes ont grandement besoin.

Des plans de formation qui peuvent être élaborés à l'initiative des acteurs de terrain mais qui exigent un temps dédié et qualité du lien

La formation des enseignants est un besoin qui revient souvent en Éducation prioritaire, formation entre pairs mais également par des experts sur des objets précis.

► **Reconnaître que le travail exercé ne se fonde pas sur du bricolage mais sur de réelles compétences professionnelles.**

Faire autrement demande du temps mais c'est bien la maîtrise de pratiques pédagogiques adaptées à leur public dont les enseignants ont le plus besoin pour renverser le déterminisme social.

Dégager du temps

Ce qui demeure complexe en REP, c'est de dégager du temps commun pour collaborer entre premier et second degré. Cela repose bien souvent sur la bonne volonté des enseignants et sur des organisations locales, à l'initiative des personnels d'encadrement, en dehors de tout support institutionnel.

En REP+, des temps sont dédiés aux rencontres entre pairs et compris dans le temps de service des personnels.

De plus, disposant d'un budget d'autonomie, les REP+ peuvent réaliser des actions de formation à la demande des acteurs du réseau ou encore organiser des partenariats avec le tissu associatif local de plus grande envergure.

La concrétisation des 4 parcours de l'élève est alors plus aisée. Mal-

gré tout, le lien avec les lycées vers lesquels les élèves poursuivent ces parcours reste complexe.

Des cités éducatives pour aller plus loin

Pour aller plus loin au service des élèves en éducation prioritaire, Peggy comme Dimitri voient dans les cités éducatives, qui en sont à leur début, une opportunité de compléter le travail de l'Éducation nationale qui, à elle seule, ne peut

tout faire.

« Il faut tout un quartier pour éduquer un enfant » et c'est bien en considérant l'élève dans toutes ses étapes de vie et en inter-agissant sur toutes ces étapes que l'on peut lui permettre de construire son parcours de réussite.

Reconnaître le travail exercé

Pour les personnels, au-delà de l'indemnitaire et des temps de décharge nécessaires en REP comme en REP+, il est nécessaire de reconnaître que le travail exercé dans ces établissements ne se fonde pas sur du bricolage mais sur de réelles compétences professionnelles.

Elles pourraient, par exemple en milieu de carrière, être validées par un diplôme universitaire, dans le cadre d'un congé de formation, afin d'envisager une autre poursuite de carrière...

RAPPORT AZÉMA-MATHIOT : LA POLITIQUE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE EN QUESTION ?

Début novembre, a été remis au ministre le rapport « Mission Territoires et Réussites » par A. Azéma, IG, et P. Mathiot, directeur de Sciences Po Lille. En voici les éléments saillants.

Un bilan sans concession

Le premier constat concerne le faible impact des politiques d'éducation prioritaire (EP) sur les résultats des élèves. Le rapport ne se risque pas à pointer des responsables, mais souligne la persistance de problèmes de recrutement, et les insuffisances des politiques de formation initiale et continue.

Le second constat concerne l'absence

diés aux REP+, et de maintenir les financements propres à l'EP hors REP+.

La formation des équipes à la difficulté sociale et scolaire est également un enjeu majeur.

Enfin, la mission propose de maintenir les labels REP+, mais de redéployer les moyens pour l'EP hors REP+ dans les académies au service de la mise en

Enfin, l'accompagnement des élèves les plus modestes doit être une réalité, y compris hors EP. La mission préconise donc des stratégies ciblées pour prendre en charge les élèves en difficulté où qu'elles et ils se trouvent.

Pour le Sgen-CFDT, les propositions faites peuvent aller dans le bon sens si les moyens mis en œuvre sont la fois suffisants et sécurisés dans le temps.

Le rapport propose 25 mesures : certaines, comme l'octroi de prime d'EP à tous les personnels (AED, AESH par exemple) rejoignent des revendications historiques.

Il n'est en revanche pas question d'imposer du temps de formation aux personnels pendant les congés scolaires.

Le Sgen-CFDT sera donc vigilant à la mise en œuvre de ce rapport.

Aude Paul

**IPS : Indice de Positionnement Social.
« L'indicateur de position sociale (IPS) remplace la profession et catégorie sociale des parents (PCS) et permet de tenir compte de données supplémentaires comme les diplômes des parents, le capital culturel, le retard scolaire ».*

► La formation des équipes à la difficulté sociale et scolaire est un enjeu majeur.

de politique scolaire rurale. Les élèves issus de zones rurales ont en effet des résultats proches des moyennes nationales. Cependant, une partie de ces jeunes ont des parcours post-colège et post-bac comparables à ceux des élèves d'EP. À cet égard, le rapport rappelle que l'IPS* moyen des élèves des territoires ruraux demeure supérieur à celui des élèves de REP et REP+, mais que des disparités fortes existent.

Ainsi, le rapport s'achève sur l'idée que 70 % des élèves appartenant à des familles des catégories populaires sont en fait scolarisés hors EP. Le zonage, pierre angulaire de la politique d'EP, serait mal adapté pour prendre en compte la difficulté sociale et scolaire dispersée ou en évolution, et pourrait induire des effets délétères.

L'examen des propositions portées au débat public

La mission propose trois axes de réflexion concernant le débat public.

Elle maintient l'idée de la nécessité de moyens supplémentaires pour l'EP. Il s'agirait de conserver, voire d'augmenter les financements dé-

œuvre d'objectifs nationaux.

Le recours à des fourchettes statistiques plutôt qu'à des seuils est envisagé pour atténuer les effets délétères des labels, et le déploiement de mesures transitoires pourrait accompagner les évolutions rapides constatées dans les territoires.

Le scénario proposé par la mission

Trois priorités guident le rapport.

La continuité des politiques publiques est mise en avant. La sanctuarisation de la carte des REP+, ainsi que des Quartiers Politique de la Ville (jusqu'en 2022 pour ceux-ci) est proposée. La mission préconise le soutien aux équipes en place (formation, mise en œuvre effective des mesures prises en 2014).

Elle propose de mieux prendre en compte la diversité territoriale. L'EP hors REP+ pourrait ainsi être conduite par les académies en fonction d'un cadre national de référence qui fait aujourd'hui défaut, et d'autres acteurs pourraient être mieux intégrés à cette démarche (établissements privés, mairies, conseils départementaux, etc.).



ACCUEIL ET INTERCULTURALITÉ À L'UNIVERSITÉ



Ferroudja Allouache est maîtresse de conférences en Littératures française et francophones à l'université de Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, co-responsable de son département et chargée de mission des Cordées de la réussite.

Témoignage

L''une des missions que s'est donné l'université Paris 8, dès sa création en 1969, a été d'accueillir un public différent de celui que les autres universités recevaient : étudiants salariés, sans baccalauréat, étudiants étrangers en provenance de pays dits du Tiers Monde, ou ayant fui les dictatures de Grèce et d'Amérique latine... Puis, ces dernières années, des réfugiés politiques. 30% d'étudiants étrangers ont choisi Paris 8 pour poursuivre leur formation, **réalité qui a valu à la fac la dénomination d'université-Monde en 2010.** Sont également accueillis des étudiants dans le cadre d'échanges internationaux (Erasmus+, accords bilatéraux...). Cette réalité, qui en constitue le creuset inter-multiculturel, est celle que je côtoie depuis plusieurs années en tant que détachée du secondaire au département de Communication/français langue étrangère (COMFLE) et, récemment, en tant que maîtresse de conférence en littératures française et francophones.

La tradition d'accueil continue d'exister dans ce département où je donne deux cours de méthodologie de l'expression écrite et orale à des étudiants français, fran-

cophones ou étrangers : Diversité linguistique et francophonie (premier semestre) et Communication interculturelle et pédagogie (second semestre). Ces cours sont ouverts à tous les étudiants, de la Licence au Doctorat, et ce, quelle que soit la discipline et le niveau. Ils visent le perfectionnement des compétences écrite et orale, le renforcement des techniques d'écriture qu'exige l'université et qui ne sont pas toujours acquises : commentaire de textes,

élaboration d'un raisonnement, recherches d'information, reformulation d'idées, appropriation des savoirs...

Je m'occupe du public de Licence, sans doute le plus fragile tant l'abandon, dès l'entrée à l'université, semble presque une évidence pour la plupart. Tout se passe comme si le passage du secondaire vers le supérieur constituait une barrière infranchissable, surtout pour les élèves ayant obtenu des bacs professionnel ou technologique (STMG). Débutés en BTS ou IUT, ils se retrouvent à l'université, souvent dans une discipline non choisie. Quel dispositif mettre

alors en place pour éviter, autant que faire se peut, le décrochage ou l'abandon abrupt des études ? **Comment les accompagner pour que l'ancrage dans la vie étudiante soit efficace** et que l'expérience acquise leur permette de la transférer ou de l'exploiter dans leur orientation future ?

Sous forme d'ateliers

Mes cours se déroulent sous forme d'ateliers permettant aux étudiants français de

à la culture, à l'interculturel), former à l'écriture créative avec un écrivain.

Échanger/changer

Afin de développer l'esprit critique, textes littéraires, documents sonores ou visuels sont mobilisés pour **leur faire acquérir le « langage légitime »** (Bourdieu) et prendre conscience des usages sociaux du langage.

Le pari consiste alors à créer un espace de dialogue où la

► Former à l'autonomie, au travail collectif et individuel. Créer un espace de dialogue.

réaliser des projets avec des pairs étrangers, européens, voire des réfugiés. Chaque cours (39h/semestre) a pour ambition leur ancrage dans l'université, leur intégration et acculturation dans la formation choisie ou non (cours, réorientation...), la connaissance du fonctionnement de la Licence. Il s'agit de former le public à l'autonomie (gestion du temps et du calendrier, prise de notes...), au travail collectif et individuel, à la recherche d'informations (jeu de piste thématique dans la bibliothèque universitaire, micro-trottoir dans le campus, enquêtes auprès des étudiants sur le rapport aux langues,

confiance permet à chacun d'échanger, de prendre position sans crainte d'être jugé. Dialoguer est la première étape de la prise de conscience pour entrer dans un véritable échange avec l'autre (P. Freire). À travers les échanges, les étudiants changent, bougent. Cela ne va pas sans heurt : des débats, naissent des tensions, des conflits parfois difficiles à gérer. Chacun entend défendre ses idées ou se mure dans le silence lorsqu'il est renvoyé à ses propres interrogations ou à des peurs existentielles. **C'est alors que prend tout son sens la notion d'interculturalité.**

Zone prioritaire/ Public prioritaire

Jean-Louis Fleury, enseignant d'arts plastiques de la CPES-CAAP Picasso de Fontenay-sous-Bois, classe préparatoire aux écoles d'art, s'appuie sur les travaux de trois étudiants (promotions 2017/18 et 2019/20) afin d'ouvrir les notions de publics et de zones prioritaires.

Partager

Il y a quelques années **Hanslay Boodoo** avait ancré sa pratique plastique dans une expérience fondatrice. Avant d'intégrer la classe, il était allé partager trois jours et deux nuits avec des hommes et femmes vivant dans la rue afin d'éprouver de l'intérieur la réalité de leur quotidien. Ce vécu a donné lieu à la réalisation d'une sculpture taille réelle, montrant une tente de SDF sans enveloppe protectrice. L'ensemble fut réalisé à l'aide de branches d'arbre sèches et de ficelle. L'emploi de matériaux fragiles, non pérennes s'est poursuivi par un corps en volume composé seulement de feuilles mortes et semblant dormir sur le sol.

Traverser la nuit

En septembre dernier, **Anaëlle Berne** a passé de nombreuses heures à traquer au gré des rues des moments de solitude, d'errance ou de perdition que la pleine nuit accueille. Caméra en main, réussissant ou non à filmer dans l'obscurité ce qui se laissait entrevoir, elle a pu avoir notamment la confirmation d'une migration partielle des renards vers la ville. La campagne n'étant plus à même de leur délivrer leur pitance. **Misérrants** est une vidéo composée d'images prises sur le vif et de très rares compléments trouvés sur le net permettant de rendre compte de ce qui avait été observé mais non saisi. Ces choix de montage mettent l'accent sur les correspondances entre des observations personnelles et un constat partagé puisqu'également filmé par d'autres. Hommes, rats et désormais renards traversent la nuit.

Déambuler

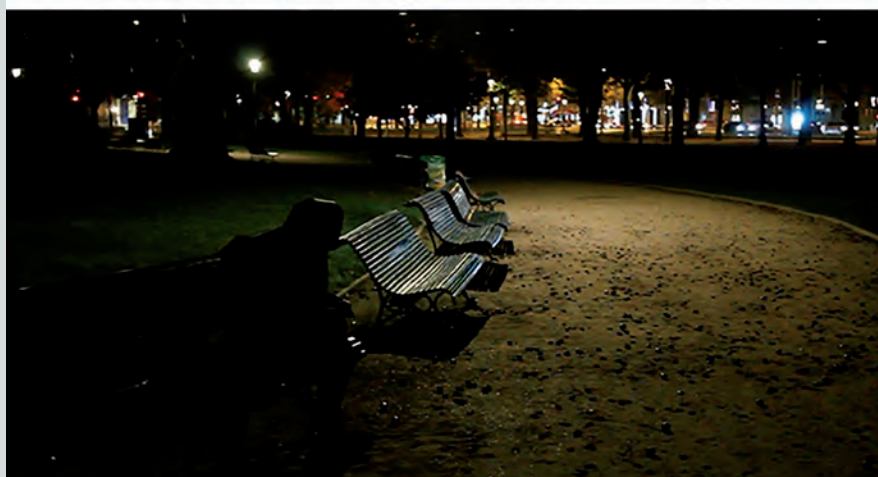
Dans **Personnage sans titre**, film d'animation en stop motion, **Arthur Tigréat** met en scène un animal composé d'os et de déchets mécaniques. L'être hybride se meut en étant relié à un fil électrique. Au gré de ses déambulations le miséreux découvre une pomme flétrie qu'il ne peut atteindre en raison de son attache trop courte. En prenant le parti de la débrancher, il met consciemment ou non fin à ses jours.

Dans chacune de ces productions plastiques il est question de celui qui souffre et de son espace dédié. Les travaux présentés évoquent une possible chronologie de souffrances, du sans domicile fixe qui arpente les rues depuis des siècles à la migration contemporaine des renards jusqu'à l'évocation dystopique d'un être hybride isolé dans un monde dévasté. Pourtant les différents désarrois ne se succèdent pas mais s'additionnent *multipliant ainsi nos zones prioritaires.*

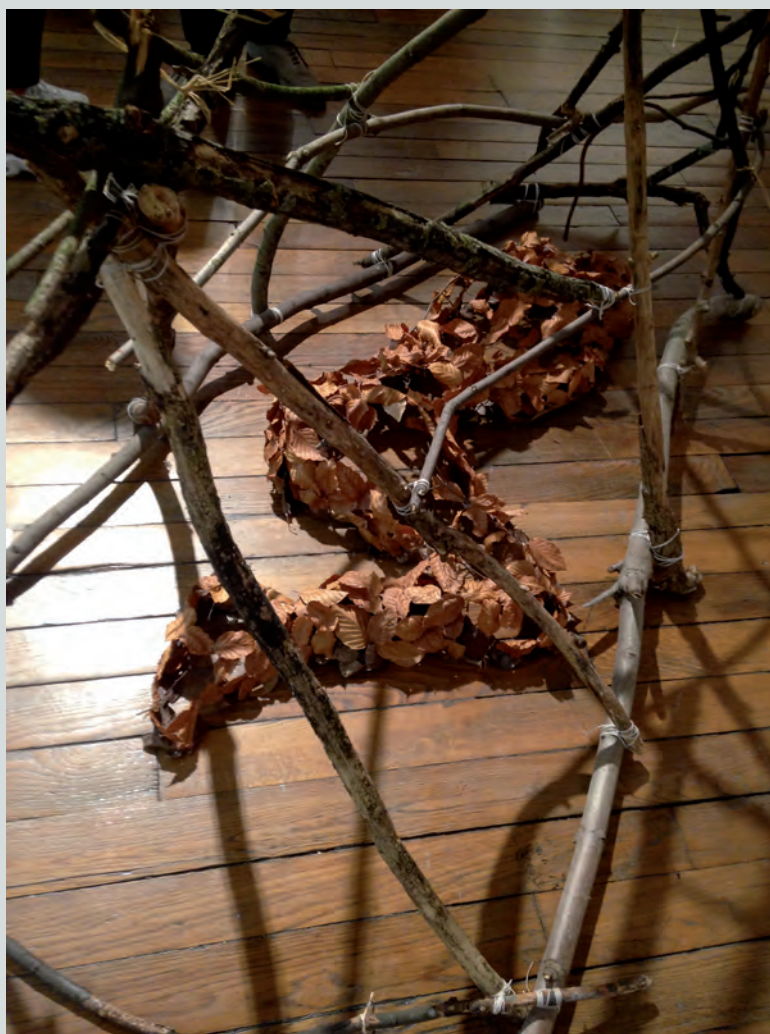
Les vidéos évoquées ici sont visibles sur le site www.caap-picasso.com

rubrique : Productions plastiques 2019/ 2020.

Anaëlle BERNE :
Misérables, vidéo, 2'53



Arthur TIGREAT : *Personnage sans titre*,
 animation en stop motions 3'26



Hanslay BOODOO : *Tente et corps*, tailles réelles,
 feuilles et bois morts, ficelle et colle

sgen
Cfdt:

Sgen-CFDT Académie de Créteil

11/13 rue des Archives
94010 CRÉTEIL cedex

01 43 99 58 39 • creteil@sgen.cfdt.fr

<https://creteil.sgen-cfdt.fr/>

Antenne 77 (Melun) 01 64 64 00 22
77@sgen.cfdt.fr

Antenne 93 (Bobigny) 01 48 96 35 07
93@sgen.cfdt.fr

Antenne 94 (Créteil) 01 43 99 12 40
94@sgen.cfdt.fr

Cfdt:



Contact Sgen-CFDT Recherche EPST

contact@epst-sgen-cfdt.org

Contact Administration centrale

administration-centrale@sgen.cfdt.fr



Sgen-CFDT de Paris

7/9 rue E. Dehaynin
75019 PARIS

01 42 03 88 86

paris@sgen.cfdt.fr

<https://paris.sgen-cfdt.fr/>

Sgen-CFDT Académie de Versailles

23 place de l'Iris
92400 COURBEVOIE- La Défense

01 40 90 43 31 versailles@sgen.cfdt.fr

<https://versailles.sgen-cfdt.fr/>

Antenne 78 (Trappes) 01 30 50 89 82
78@sgen.cfdt.fr

Antenne 91 (Évry) 01 60 78 37 34
91@sgen.cfdt.fr

Antenne 92 (La Défense) 01 40 90 90 88
92@sgen.cfdt.fr

Antenne 95 (Cergy) 01 30 32 67 55
95@sgen.cfdt.fr



sgen
Cfdt: